

La CG Scop lance un Mooc sur les relations entre Scic et collectivités

En partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Confédération générale des Scop lance un Mooc sur les Scic et les collectivités territoriales qui a pour ambition de faire connaître le modèle Scic aux agents des collectivités, mais aussi plus largement à tous ceux qui contribuent, de près ou de loin, au développement des territoires. Alors que, depuis 2012, le nombre de Scic a doublé passant de 278 à 627 en 2016, cette formation à distance permettra de mieux cerner les avantages et les spécificités des Scic.

> Un Mooc au service des collectivités

La SCIC, une coopérative au service des territoires

Programme du MOOC



de l'emploi, sera accessible gratuitement en ligne à partir de la fin du mois de septembre 2017. Les inscriptions seront ouvertes le 19 juin 2017 via la plateforme [France université numérique \(FUN\)](#). Grâce aux différents modules de formation proposés, les participants connaîtront les caractéristiques du statut Scic, disposeront des bases pour établir des relations contractuelles avec les Scic et même organiser l'entrée au capital de l'une d'entre elles, préconiser le choix de ce statut et enfin construire une politique globale et cohérente pour développer les Scic sur le territoire.

Créées en 2001, et en constante augmentation depuis, les Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) sont désormais une réelle solution pour les collectivités et les territoires. Autre avantage pour les collectivités, depuis la loi ESS du 31 juillet 2014, elles peuvent, ainsi que leurs groupements, détenir jusqu'à 50 % du capital d'une Scic.

La formation dispensée par le Mooc : *La Scic, une entreprise innovante pour entreprendre au service des territoires et*

> Un Mooc en quatre séances

La formation sur les relations entre les Scic et les collectivités sera organisée en quatre sessions d'une heure et demi, une fois par semaine, et proposera à l'issue de chaque module un QCM.

Chaque séance répondra à une thématique précise :

- > Faire connaissance avec la Scic
- > Soutenir une Scic au service du territoire
- > Agir avec une Scic pour son territoire
- > S'impliquer durablement dans une Scic

L'enseignement proposé sera agrémenté de témoignages d'acteurs de terrain : élus, dirigeants de Scic, réseaux de l'économie sociale et solidaire ou des collectivités... et les inscrits pourront s'ils le souhaitent poser des questions complémentaires.

« La posture de l'élu, mandataire de la collectivité dans la Scic, comme un des partenaires du projet au même titre que les autres membres de la coopérative, financeurs, usagers ou bénéficiaires et salariés dans une logique d'horizontalité, modifie le regard et les logiques descendantes de fonctionnement, voire modifie les rapports de pouvoir. » **Christiane Bouchart**, adjointe à la maire de Lille en charge de l'ESS

> Les Scic de plus en plus nombreuses

627 Scic sont réparties dans toute la France et en outre-mer. Pour 68,1 %, ce sont des créations ex nihilo. 23,6 % sont des transformations d'associations ou de coopératives, 7 % sont des transmissions de sociétés saines et enfin seulement 1,3 % représentent des reprises d'entreprises en difficulté.

Les Scic participent au développement territorial. Un tiers des Scic ont une ou plusieurs collectivités à leur capital dont 69 % détiennent la présence d'une commune au moins, 42 % une intercommunalité, 22 % une région et 9 % un département.

Les domaines d'activité des Scic sont assez variés : le conseil, la formation, les prestations pour les entreprises et territoires arrivent en tête du classement et représentent 167 Scic, 93 font partie du commerce et de la restauration, 86 exercent dans le domaine des services et 81 sont tournées vers la culture, les médias, le patrimoine, le tourisme, le sport et l'animation. Elles sont également présentes dans les secteurs des énergies renouvelables (48) et de l'environnement (48).

A propos des Scop et des Scic

La Scop a la particularité d'appartenir à ses salarié.e.s associé.e.s majoritaires (ils détiennent au minimum 51 % du capital et 65 % des droits de vote). Impliqué.e.s, ils sont aussi motivé.e.s par le système de répartition équitable de la richesse produite (entreprise, capital, salariat) : en moyenne, les Scop redistribuent plus de 40 % des résultats à leurs salarié.e.s.

La Scic a la particularité d'associer autour d'un projet économique commun toute personne physique ou morale (dont obligatoirement les salarié.e.s et les bénéficiaires). Les décisions fonctionnant sur un principe démocratique, chaque associé.e détient une voix lors des assemblées générales, quel que soit le montant de son capital.

A PROPOS DE LA CONFEDERATION GENERALE DES SCOP

Porte-parole des Scop et des Scic auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux, la Confédération générale des Sociétés coopératives et participatives a pour mission de coordonner et d'animer le réseau des Scop et Scic, présent sur tout le territoire avec 13 unions régionales et 3 fédérations de métiers (BTP, industrie et communication). Le réseau propose un service complet aux Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

www.les-scic.coop

Contacts presse

Agence AUVRAY & ASSOCIÉS
97 boulevard Malesherbes - 75008 Paris
Berthille La Torre - b.latorre@auvray-associes.com / 01 58 22 21 14
Alexandra Leoni - a.leoni@auvray-associes.com / 01 58 22 25 97